



Sortie d'indivision apres concubinage

Par **calvez**, le **17/07/2008** à **21:55**

En juillet 2007 mon ancienne amie et moi-même (pas de PACS) avons acheté une petite maison pour 120000 euros (50% chacun) plus les frais. Nous nous sommes séparés en début 2008 et je souhaite acheter la part de mon ancienne amie pour être propriétaire à 100%.
rnMon ancienne amie a signé un document indiquant qu'elle se désengageait totalement et ne réclamait aucun argent pour cette opération.
rnLe notaire m'a indiqué, dans un premier temps, que les frais de rachat de la part de mon amie s'élèverait à 5700 euros. Depuis il vient de m'indiquer que le montant des frais avait été mal évalué et qu'en fait ils s'élèveraient à 8700 euros.
rnPouvez-vous m'indiquer la nature et le montant des frais que je dois payer pour cette opération de rachat de maison, dont je suis déjà propriétaire à 50%, et pour laquelle mon amie ne réclame rien ?
rnD'avance merci.

Par **Thierry Nicolaides**, le **28/07/2008** à **09:42**

Demandez à votre notaire de vous justifier le montant des frais il doit vous en donner le détail